

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE REGIONAL

A Chenôve, le 2 mars 2019.

Présents : Robert Dutronc, Joseph Illana, Patrick Krewiss, Philippe Cattelet, Jean Pierre Chalopin, Paulo De Bastos, Pascal Dugast, Annie Dutronc, Christine Ehlen, Denise Martine Krewiss, Denis Lhomme, Marie Jeanne Lhomme, Jean Locatelli, Arnaud Magnin, Emilie Maraux, Jean Marie Maraux, Daniel Marcy, Robert Maujonnet, René Midey, Christian Perraudin, Alain Vorillion, Mireille Vorillion.

Absents excusés : Laurent Chapotot, Robert Devoille, Chantal Frachebois.

Le Président Robert Dutronc ouvre la séance à 9h30.

Alain Vorillon renseigne de l'emploi du temps qui devra tenir compte de l'intervention de Joseph Cantarelli, Président de la FFPJP, assisté de Patrice Rodriguez, Directeur technique National adjoint.

- Approbation du compte-rendu de l'AG du 1^{er} décembre 2018 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délégations 2019 :

- Délégations aux championnats Régionaux :

Sur le site retenu, un Délégué est affecté à chaque championnat, selon la règle établie.

- Dijon, 25 mai, DS et TTF : Alain et Mireille Vorillion.

26 mai, DM : Alain ou Mireille Vorillion.

- Besançon, 30 mai, TS + TF : Délégués à désigner par CD 25.

31 mai, TV : Délégué à désigner par CD 25.

- Bains, 1^{er} juin, T Promo + T J : Jean Binda, Daniel Marcy. Voir pour le site du chpt Promotion.

2 juin, DF + TTS : Michel Perrussel, Antoine Martinello.

- Fourchambault, 8 et 9 juin, T JP : Patrick Krewiss.

- Lure, 15 et 16 juin, D JP : Denis Lhomme.

Délégations au CRC :

- **Lure**, 30 et 31 mars : Marie Jeanne Lhomme.
- **Valdoie**, 8 mai : René Midey.
- **Besançon**, 6 octobre : Philippe Cattelet.
- **Vénarey les Laumes**, 10 juin : ?
- **Ozolles**, 10 juin : Christian Perraudin.
- **St Germain du Plain**, 15 et 16 juin : Christian Perraudin.
- **Chaulgnes**, 15 et 16 juin : Daniel Marcy.
- **Marzy**, 5 et 6 octobre : Robert Maujonnet.
- **Valdoie**, 11 octobre : René Midey.

Il est entendu que cette année 2019, à l'exception des autres catégories (open, féminines et jeunes), seule la catégorie Vétérans disputera une finale Régionale, qui réunira 4 équipes : 2 de l'Entité Bourgogne et 2 de l'Entité Franche Comté. Elle aura lieu à Valdoie (90), le vendredi 11 octobre. Le vainqueur représentera le CR BFC à la finale du CNC à Montluçon, du 22 au 25 octobre. Si en 2020, le Comité de pilotage ouvre de nouveau à la BFC l'entrée en finale de son CNC à 2 équipes Vétérans, chaque Entité pourrait engager son équipe championne, sans peut-être de finale Régionale à envisager.

Délégations aux concours Nationaux 2019 :

- National de Salins les Bains, les 29 et 30 juin : Denis Lhomme.
- National d'Auxerre, le 6 juillet : Daniel Marcy.
- National de Vénarey les Laumes, les 7 et 8 septembre : Patrick Krewiss.
- National de Chalon sur Saône, les 14 et 15 septembre : Joseph Illana.
- National de Bourbon Lancy, les 22 et 23 septembre : Christine Ehlen.
- National de Dijon, les 28 et 29 septembre : Joseph Illana.

- Délégations aux concours Régionaux 2019 :

Chaque Comité a désigné à ce jour un Délégué à chacun de ses concours Régionaux, et fera ainsi à l'avenir.

Le cahier des charges des championnats Régionaux :

Annulation du texte de son paragraphe 3 de l'Article 2

Le 1^{er} décembre 2018, l'Assemblée Générale du Comité Régional réunie à Belfort approuvait la rédaction d'un texte relatif à l'absence éventuelle de certaines équipes aux divers championnats Régionaux. Mais, le Congrès Fédéral, à Troyes, le 12 janvier, en réponse à la question posée par le CR BFC au sujet de possibles absences que prévoyait ce texte, a défini que seul l'énoncé du Règlement Officiel des championnats de France ferait autorité, par son **Article 3, alinéa c**.

Rappel de l'Article 3, alinéa c du Règlement officiel des Championnats de France :

Remplacements :

Aucun remplacement n'est autorisé. Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. En cas d'indisponibilité d'un joueur ou d'une joueuse, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée

ne pourra participer. Cette disposition s'applique dès le pré-qualificatif (1^{er} éliminatoire) aux Championnats de France, à compter du 1^{er} coup de sifflet de l'arbitre de la compétition.

Le Comité Régional ou le Comité Départemental qu'elle représentait effectuera le remplacement avec l'équipe battue par celle-ci lors de la qualification, ou devra l'attribuer dans la suite du classement du qualificatif.

Cette disposition s'applique à tous les championnats dès lors que ceux-ci sont issus de pré-qualificatifs Départementaux, Régionaux et Nationaux.

Pour le championnat de France individuel, le (la) remplaçant(e) d'un(e) qualifié(e) défaillant(e) doit être pris(e) dans la suite du classement du qualificatif et non choisi(e) parmi les joueurs ou les joueuses n'ayant pas participé au qualificatif.

Rappel du classement du qualificatif :

Il a été préparé à la réunion des Présidents des Comités Départementaux, le 23 avril à Chalon S/Saône, et validé à l'unanimité des 19 présents à la réunion du Comité Directeur du CR, le 9 juin 2018, à Chenôve.

- 1^{er} : Champion, va au France.
- 2^{ème} : finaliste, qualifié au Régional.
- 3^{ème} qualifié : le perdant des ½ contre le 1^{er}.
- 4^{ème} qualifié : le perdant des ½ contre le 2^{ème}.
- 5^{ème} qualifié : le perdant des ¼ contre le 1^{er}.
- 6^{ème} qualifié : le perdant des ¼ contre le 2^{ème}.
- 7^{ème} qualifié : le perdant des ¼ contre le 3^{ème}.
- 8^{ème} qualifié : le perdant des ¼ contre le 4^{ème}.
- 9^{ème} qualifié : le perdant des 1/8^{ème} contre le 1^{er}.
- 10^{ème} qualifié : le perdant 1/8^{ème} contre le 2^{ème}.
- 11^{ème} qualifié : le perdant des 1/8^{ème} contre le 3^{ème}.
- 12^{ème} qualifié : le perdant des 1/8^{ème} contre le 4^{ème}.

L'assemblée valide à l'unanimité cet énoncé : il sera donc inclus au Cahier des charges des championnats Régionaux BFC, en lieu et place du **paragraphe 3, Article 2.**

Il pourrait être inclus au texte : que le justificatif soumis à l'appréciation du CR, ou le certificat médical légitimant l'absence d'une équipe à un championnat Régional, devra parvenir dans les 3 jours (trois) au Président du CD concerné et au Président du Comité Régional.

La Commission jeunes :

Sa mise en place s'est finalisée lors de sa réunion du 27 janvier dernier à Dijon.

Daniel Marcy en est le Président, assisté de deux référents E.T Bourgogne, Ludovic Baudement (CD 21), Jérôme Billiette (CD 89) et deux référents E.T Franche Comté, Michel Bourgeon (CD 39), Eric Di Rosa (CD 25).

Membres : Arnaud Magnin (CD 21), Virginie Le Corre (CD58), Nicolas Monnier (CD 70), Didier Vincent (CD 71), Salvador Jimenez (CD 89), Senani Halimi (CD 90).

Daniel Marcy évoque la tenue des championnats régionaux jeunes honorifiques 2019 :

Tête à tête à Fourchambault, le 9 juin.

Doublette à Lure, le 16 juin.

A Bans, le 1^{er} juin, la Commission a décidé d'ouvrir le championnat tripléte jeunes à 24 équipes juniors, à l'identique des minimes et cadets.

Projets :

Un championnat de tir jeunes Régional.

Relancer les compétitions jeunes : rallye pétanque, festi pétanque, pour lesquels Jean Luc Ségado préparera un cahier des charges prenant effet en 2020.

Le Marathon jeunes à Bans, le 17 février dernier : très beau succès sportif dont se félicite Paulo De Bastos, en remerciant chaleureusement les CD participants : 70 équipes étaient présentes, parmi lesquelles une du CD 38, et deux de Suisse ! trois équipes très sportivement récompensées par le CD 39, qui a par ailleurs parfaitement géré le service de 265 repas !

Rappel de la dotation : chaque CD, 200€ + 500€ du Comité Régional (2100€).

Réflexion à mener pour le Marathon 2020 : prévoir d'instaurer une rotation avec d'autres lieux, et si besoin, son déroulement en extérieur.

Le point financier :

Emilie Maraux annonce un en-cours à ce jour de 114000€. Licences, mutations, réservations hôtellerie, redevances, sont en cours de traitement.

Intervention de Monsieur Thibaut Wojeik :

Monsieur Wojeik est le responsable du Handisport au sein de son club de Gy (CD 70).

En référence à la convention passée entre son club et la Fédération Française Handisport, il informe de l'utilité à recenser les personnes handicapées licenciées à la FFPJP. But : créer une Commission Fédérale handisport/FFPJP, pour aboutir à la mise en place d'un championnat de France, comme peut le faire actuellement le Sport Adapté.

La Fédération Française Handisport n'a pas encore de compétitions nationales, et n'a pas de section pétanque, alors Mr Wojeik fait part à l'assemblée de son action aux dates des 7 et 8 septembre prochains : la mise en place, avec son club, à Gy, d'une rencontre nationale handisport, en précisant toutes les catégories de handicap qu'elle pourra accueillir.

L'habillement :

Patrick Krewiss, Jean Pierre Chalopin, Daniel Marcy font état des devis en leur possession ; en conclusion, de l'avis collégial, la priorité sera donnée exclusivement à un fournisseur qui pourra s'engager à être présent à tous les Championnats Régionaux, pour essayage, et capable de fournir les tenues aux couleurs définies : bleu et rouge, dans une gamme de prix acceptables. Robert Dutronc est chargé de la mission de prospection.

La Commission d'arbitrage :

Malgré un temps de parole quelque peu raccourci - en cause l'intervention à venir des membres de la FFPJP - Jean Locatelli a pu rendre compte du travail de la Commission : à Bans, lors de sa réunion du 9 février dernier, elle a désigné les arbitres à tous les Championnats Régionaux, à tous les concours Nationaux et Régionaux, au CRC.

La Commission a finalisé sa liste et mis en place la sous-Commission arbitrage.

L'organigramme corrigé est joint à ce PV.

Excellent travail de la Commission salué par l'assemblée.

Jean Locatelli revient sur la procédure à suivre par les arbitres de plus de 65 ans : le Certificat d'aptitude à l'arbitrage est rempli par le médecin, puis transmis par chaque arbitre au Président de son Comité.

Intervention de Patrice Rodriguez, DTN adjoint :

En présence et avec la collaboration de Joseph Cantarelli, Président de la FFPJP.

Il est en charge d'éclairer chaque région sur les projets fédéraux, notamment sur la perspective d'un poste alloué à un intervenant professionnel (CTR) qui aurait pour mission de mener un audit :

Evaluer les compétences des acteurs sur le terrain, recruter et assurer la formation de formateurs, de dirigeants, pour mener des actions auprès des écoles, collèges et lycées, ainsi qu'auprès de leurs clubs, dans un emploi associatif.

Former de nouveaux initiateurs, graphiqueurs (labelisés).

Moderniser les techniques d'animation (écoles de pétanque, féminines, sport handicap et adapté).

Il animerait les projets départementaux et régionaux.

Une convention Région/Fédé définirait les modalités de l'emploi et de ses émoluments ; Mr Rodriguez informe que l'emploi serait gratuit la première année et que l'intervenant évoluerait en BFC et en Grand Est.

Questions, info diverses :

- Mireille Vorillion, Présidente de la Commission Féminines : à son regret de n'avoir pas encore rassemblé la Commission, Robert Dutronc lui suggère d'organiser une réunion qui traitera des compétitions à instaurer, ou à restaurer, du marathon, etc. Les études proposées seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CR.

- Demandes de subventions :

. National d'Auxerre : le CR est sollicité pour une aide d'un montant de 700€. Il sera accordé 350€, comme à chacun des autres Nationaux (le budget prévisionnel a dégagé 2100€ pour les 6 Nationaux 2019 en BFC).

Condition impérieuse : afficher la banderole de la Région BFC ou son logo sur toute autre banderole et affiches.

. Régional de Besançon : pas d'aide accordée aux Régionaux en BFC par le CR.

- Denis Lhomme présente un document qui sera utilisé pour le rapport des Délégués aux Championnats Régionaux.

- Discipline, affaire Belardi : Robert Dutronc lit le courrier de Mr Belardi qui demande une remise de peine. En toute connaissance de cause, l'assemblée, à l'unanimité de ses 22 membres présents, refuse la remise de peine.

- A la demande de plusieurs membres, il serait souhaitable que le contrôle d'alcoolémie (annexe IV du règlement sportif) figure dans la charte des Championnats Régionaux.

- Le Comité Régional souscrirait-il des parts à la SAOS ? Oui à l'unanimité : 5 actions.

- Arbitrage : à l'AG des CD, pouvoir disposer de la liste des arbitres désignés aux Régionaux.

- Championnat Régional Promotion à Bans, le 1^{er} juin : Paulo, dans le souci de ne pas compromettre la qualité de la réception des équipes jeunes et Promotion réunies (à propos de la restauration), demande à céder le Championnat Promotion à un autre club du CD 39. Ce qui sera envisagé.

- Championnat de France : le Délégué du CD concerné accompagne son équipe : il envoie alors un RIB à Emilie.

Séance levée à 17 h.

Le Secrétaire Général du CR BFC

Christian PERRAUDIN

Le Président du CR BFC

Robert DUTRONC



D. Antea